

~~~~~  
**COMMUNE DE BUSWILLER**  
~~~~~

Séance du 29 janvier 2024

Sous la présidence de Monsieur Daniel ETTER, Maire

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 11

Membres présents: Gérard BERBACH, Jean-Jacques BRODUT, Julien BURG, Régis ERDMANN, Michèle JACOBI, Katia KLEIN, Olivier KOCHER Patrick KURTZ, Anne RIVOALAND et Jean-Christophe SUSSMANN

Secrétaire de séance : Julien BURG

ORDRE DU JOUR

1. Achat d'un vidéo projecteur et d'une tablette

Monsieur le Maire propose l'achat d'un vidéo-projecteur et d'une tablette.

Le vidéo-projecteur permettra notamment de pouvoir projeter les nombreux documents nécessaires au bon déroulement des conseils municipaux.

La tablette permettra au Maire de bénéficier d'un équipement plus pratique lors de ses déplacements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- décide que la commune s'équipe d'un vidéo projecteur et d'une tablette.
- De payer la facture présentée par la société MPH, sise à Woerth, pour un montant de 717.79 € HT.

2. Don d'un terrain sis section 03 parcelle 95

Monsieur le Maire expose l'intention de Madame Eve Schaeffer propriétaire du terrain référencé section 03 parcelle 95 au lieu-dit Unten am Altenbergen d'une surface de 2 ares et 5 centiares.

Cette dernière, domiciliée à la Maison de Santé Bethel 67205 OBERHAUSBERGEN, souhaite faire une donation de ce terrain. Les frais de notaire seront également pris en charge par la donatrice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'acquérir le terrain sis section 03 parcelle 95 appartenant à Mme Eve Schaeffer.
- D'autoriser le Maire à signer les actes de transaction du terrain et toutes pièces s'y rapportant,
- De prendre en charge les frais de notaires liés à l'acquisition du terrain
- De demander le remboursement desdits frais à Mme Eve Schaefer.

3. Dépenses d'investissement avant vote du budget 2024

L'article L 1612 - 1 du code général des collectivités prévoit :

"Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et

mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits

correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits".

En application de l'article précité, le conseil municipal autorise le Maire à réaliser les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget 2024. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Compte 21312 : Bâtiments scolaires : 750 €
Compte 21318 : Bâtiments publics : 7 450 €
Compte 2151 : Réseaux de voirie : 15 500 €
Compte 2152 : Installation de voirie : 750 €
Compte 21838 : Matériel informatique : 1 000 €

4.Taux des taxes locales

Par délibération du 13 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux comme suit :

- 26.20 % pour le foncier bâti (TFPB)
- 49.78 % pour le foncier non bâti (TFPNB)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 et donc de les porter à :

- 26.20 % pour le foncier bâti (TFPB)
- 49.78 % pour le foncier non bâti (TFPNB)

5.Subvention voyage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention :

-d'un montant de 50 € à verser directement à la famille de Grégoire ANDRE pour le voyage scolaire à Wangenbourg du 15 au 17 mai 2023.

-d'inscrire ces dépenses au compte 65741 du budget primitif 2024

-d'autoriser le Maire à mandater cette subvention.

6.Subvention voyage classe verte

Les classes de l'école primaire ayant un projet de classe verte dans le jura pour le mois de juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder une subvention de 50 € par enfant domicilié dans notre commune et participant à cette classe verte,
- de prévoir les crédits nécessaires lors du vote du budget primitif 2024,
- d'autoriser le Maire à mandater cette subvention à l'issue de la classe verte.

Suivent les signatures de tous les membres présents :